



Dématérialisation des Licences pour la saison 2017 // 2018

A compter de cette saison 2017 2018 le BSA a pris l'option pour la dématérialisation des licences Joueurs qui renouvellent leur licence.

Chaque joueurs ou joueuses du Beaumont Sports Athlétiques ayant une adresse mail valide a reçu un mail du BSA voir ci-dessous.

Merci de suivre la procédure

Prenez connaissance des prochaines étapes relatives à votre demande de licence FFF en ligne...



**NOUVELLE LICENCE FFF
SAISON 2017-2018**

Bonjour « **«Prénom du Licencié** » ,

Merci pour le renouvellement de votre licence type Libre / **Catégorie du licencié(e)**
auprès du club : **BEAUMONT S.A.**

LES PROCHAINES ÉTAPES RELATIVES À VOTRE DEMANDE

ÉTAPE N°1 : AUTORISATIONS MEDICALES

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017, il reste valable pour cette saison à condition de **répondre à l'autoquestionnaire médical des RG de la FFF** téléchargeable ci-dessous.

TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE

• **Si vous répondez OUI** à une des questions de ce dernier, **vous devez faire compléter, tamponner et signer par votre médecin le modèle de certificat médical** téléchargeable ci-dessous.

TÉLÉCHARGER LE MODÈLE

- Sinon vous n'avez pas à fournir de certificat médical cette saison et vous pouvez passer à l'étape 2.

ÉTAPE N°2 : FORMULAIRE

Remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous.
Vous devrez éventuellement joindre au formulaire les pièces justificatives suivantes :

Certificat médical tamponné et signé par votre médecin
(si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire de santé)

•
Photo d'identité
(si la photo existante n'est plus valide)

REmplir LE FORMULAIRE

Dès validation par votre club et votre ligue, vous recevrez par email votre attestation de Licence FFF.

À très vite sur les terrains !

- a) Le joueur ou ses parents (si mineur) déroulent dans l'ordre de la procédure cliquer sur le lien Sous Autorisations médicales « **TELECHARGER LE QUESTIONNAIRE** »
Le questionnaire médical apparaît et 9 questions sont posées

RAPPEL : ce questionnaire n'est que MEMO il n'est enregistré nul part et ne doit être remis à personne pour des raisons de confidentialité. Si lors du questionnaire vous avez répondu une seule fois OUI vous devez aller chez votre médecin.

Si vous avez répondu **NON** partout vous passez à l'étape 2 « **FORMULAIRE** »

ÉTAPE N°1 : AUTORISATIONS MEDICALES

Si vous avez fourni un certificat médical au cours de la saison 2016/2017 pour pouvoir arbitrer occasionnellement, il reste valable pour cette saison à condition de **répondre à l'autoquestionnaire médical des RG de la FFF** téléchargeable ci-dessous.

TÉLÉCHARGER LE QUESTIONNAIRE

- **Si vous répondez OUI** à une des questions de ce dernier et que vous souhaitez de nouveau pouvoir arbitrer occasionnellement cette saison, **vous devez faire compléter, tamponner et signer par votre médecin le modèle de certificat médical** téléchargeable ci-dessous.

TÉLÉCHARGER LE MODÈLE

- Sinon vous n'avez pas à fournir de certificat médical cette saison et vous pouvez passer à l'étape 2.

ÉTAPE N°2 : FORMULAIRE

Remplir le formulaire en ligne en cliquant sur le lien ci-dessous.
Vous devrez éventuellement joindre au formulaire les pièces justificatives suivantes :

Certificat médical tamponné et signé par votre médecin
(si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire de santé et si vous souhaitez arbitrer occasionnellement)

•
Photo d'identité
(si la photo existante n'est plus valide)

REmplir le formulaire

Cliquer sur « **REmplir le formulaire** » et corriger les éventuelles erreurs, adresse, téléphone, etc...